



## COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET DISCIPLINE

### CONFIGURATION REGLEMENTAIRE

Réunion restreinte jeudi 01 décembre 2022

#### Procès-Verbal

Président : Jean GUYONNET

Etaient présents : André CAILLET, André CAUMONT, Albert GUESNON,  
Serge LOVEIKO, Christian MOTTELAY,  
Christian VANTHUYNE.

**Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission sportive décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel pour les sanctions concernant l'ensemble des dispositions prises ci-dessous.**

#### DOSSIERS A ETUDIER

**24899095: CONDE EN NORMANDIE FM (2) / CAUMONTAISE IS (1). Seniors. Départemental 4. Groupe A du 27/11/2022.**

Match arrêté à la 46<sup>ème</sup> minute.

La Commission

Vu la Feuille de Match Informatisée.

Considérant que l'arbitre officiel a pris la décision d'arrêter la rencontre suite au terrain devenant impraticable.

Considérant le courrier de Monsieur **GASTIN Florent**, Vice-Président du club de CAUMONTAISE IS, en date du 28/11/2022.

Statuant par défaut en premier ressort,

**Décide de rejouer la rencontre à une date ultérieure que fixera la Commission Compétitions.**

Transmet le dossier à la Commission Compétitions, pour ce qui la concerne.

*Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie.*

**25068139: DUCEY ISIGNY US (1) / COUTANCAISE ES (1). Seniors Féminin Inter District à 11. Groupe A du 27/11/2022.**

Match non joué.

La Commission

Vu la Feuille de Match Informatisée.

Considérant que la rencontre n'a pas eu lieu suite au terrain impraticable.

Statuant par défaut en premier ressort,

**Décide de remettre la rencontre à une date ultérieure que fixera la Commission Compétitions.**

Transmet le dossier à la Commission Compétitions et Féminines, pour ce qui les concerne respectivement

*Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie.*

Normandie.

Le Président : Jean GUYONNET

Handwritten signature of Jean Guyonnet, consisting of a stylized 'J' and 'G' followed by a long horizontal stroke.

Le Secrétaire : Albert GUESNON  
Secrétaire adjointe : Agnès FLEURY

Handwritten signature of Albert Guesnon, featuring a stylized 'A' and 'G' with a long horizontal stroke.